

ANNEXE 1 : Règlement de l'aide vélo**AIDES CYCL'YN****Dispositif 2024**

Attention : la Communauté de communes Yvetot Normandie ouvre une enveloppe financière de 10 000 euros d'aides pour l'achat de vélos spécifiques aux particuliers à compter du 1^{er} mars 2024.

Lorsque l'enveloppe sera entièrement consommée plus aucune subvention ne pourra être octroyée aux habitants avant la fin de l'année 2024.

Il convient aux habitants de se tenir informés de la consommation de l'enveloppe avant d'effectuer leur achat de vélo.

Les dispositions à prendre en compte pour bénéficier de cette aide sont les suivantes :

- Les achats en ligne sont acceptés.
- Les vélos peuvent être neufs ou d'occasion (mais une facture d'achat chez un professionnel ou une association de revente de vélo d'occasion est nécessaire, les achats entre particuliers ne sont pas subventionnables)
- Les vélos cargos, les vélos pliants, les vélos adaptés aux personnes handicapées, les vélos pour enfants (maximum 24 pouces), les remorques ainsi que les cadenas /antivols liés à l'achat du vélo.
- Une seule aide vélo est accordée (tous les 3 ans) par personne physique entre 3 et 17 ans
- Une seule aide est accordée (tous les 10 ans) par personnes physiques de plus 18 ans
- Une seule aide accessoire (remorque ou cariole) est accordée par foyer (tous les 10 ans)
- Le bénéficiaire de la subvention s'engage à ne pas revendre le vélo dans les 3 ans à compter du dépôt de sa demande de subvention
- L'aide à l'achat est destinée aux particuliers qui résident dans l'une des 19 communes de la Communauté de communes Yvetot Normandie

Les types de vélos et accessoires éligibles à l'aide sont :

- Vélo cargo sans montant maximal ;
- Vélo adapté pour les personnes en situation de handicap (biporteur, triporteurs (handicap), tricycle (stabilisé) sans montant maximal)
- Remorques ou carioles pour transporter les courses ou les enfants
- Vélos pliants
- Vélos enfants (maximum 24 pouces)
- Les antivols / cadenas liés à l'achat du vélo

Régime d'aide à l'achat d'un vélo ou accessoire pour les particuliers :

Il sera accordé une subvention à l'acquisition plafonnée à :

- 30 % du montant TTC, limité à 600 € **pour les vélos cargos (à destination du transport des enfants ou des courses) et pour les vélos adaptés pour des personnes en situation de handicap et cadenas de tout type (électrique ou non).**
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € **pour les vélos enfants et les vélos pliants et cadenas.**
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € **pour les carioles / remorques et cadenas (à destination du transport des enfants ou des courses).**

Exemple :

- Pour l'achat d'un vélo cargo à 2099 euros, l'aide sera de 600 euros ($30\% \times 2099 = 629.70$ € donc 29.70 euros supérieurs au plafond des 600€) ; L'aide donnée sera de 600€.

Les pièces justificatives et les conditions de versement de l'aide sont les suivantes :

- Le **formulaire de la demande aide et l'attestation sur l'honneur** dûment complété.
- La copie de la **facture d'achat** avec le nom et l'adresse du bénéficiaire et la mention du type de vélo acheté. La facture d'achat doit être datée entre le 01/03/2024 et le 31/12/2024.
- Un **justificatif de domicile** (facture d'eau / gaz / électricité de moins de 3 mois). La personne doit résider sur le territoire d'Yvetot Normandie
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une copie de la pièce d'identité de du bénéficiaire
- Si l'acquéreur est un mineur :
 - La copie d'une pièce d'identité
 - La copie d'un document (livret de famille) justifiant que le bénéficiaire est bien le représentant légal de l'acquéreur
 - Une attestation d'hébergement

Les dossiers complets seront traités prioritairement. En cas de pièce manquante, le dossier devra être renvoyé en totalité.